

# La Petite Tunisie

ANTICLÉRICALE, RÉPUBLICAINE, SOCIALISTE

### ABONNEMENT :

	Un an	Six mois
Tunisie, Constantine et Tripolitaine	10 fr. — 6 fr.	
France et Algérie	12 » — 7 »	
Etranger	15 » — 8 »	

PAYABLES D'AVANCE

### Rédacteur en Chef : Em. LACROIX

RÉDACTION & ADMINISTRATION  
 TUNIS -- Rue d'Italie et Rue Hannon 2, -- TUNIS  
 Direction à Paris 26, Rue Vivienne

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste. Les annonces sont reçues de France et de l'Etranger dans toutes les grands agences et à Tunis au bureau du journal.

### INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. ligne — En écho 2 fr la ligne — Chronique locale, 1 fr.50 la ligne — Faits divers — Annonces — Réclames en troisième page 0 fr 80. la ligne — Annonces diverses en 4° page 0 fr.40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

## CHANTAGE !

### CHANTAGE !

S. E. Bellot de Djerda sert à son avocat, pour le représenter en justice, des honoraires princiers ; une telle munificence suffirait à montrer les difficultés d'une affaire indéfendable.

Stimulé par l'épaisseur du pont d'or qu'on lui a fait, M<sup>r</sup> Nicolas Bodoy n'a pas hésité à faire bon marché de sa dignité professionnelle et, au lieu de s'entendre uniquement aux points de la cause, a fait plutôt le procès de ses adversaires, en rabâchant les potins ridicules et invraisemblables qui se débitent sur leur compte.

Le grand argument de ce grand salisseur, git tout entier dans une épithète :

« ~~Maitres-chanteurs~~ »  
 Ceux qui veulent convaincre les phosphatiers, Bellot et consorts, de dol, sont pour M<sup>r</sup> Bodoy des maitres-chanteurs !

Ceux qui n'ont ménagé ni leur temps, ni leur argent, pour faire rendre justice à une tribu spoliée, ne sont que des maitres-chanteurs !

Ceux qui ont pris en mains les intérêts de centaines d'indigènes que les complicités inconscientes d'autorités non prévenues, allaient aider à dépouiller, ne sont que des maitres-chanteurs !

Le piètre argument, en vérité ! Des maitres-chanteurs, oui convenons vite qu'il y en a dans cette affaire, et voyons un peu où ils sont.

Toutes les fois qu'une voix s'est élevée pour ceux dont on allait indûment s'approprier les biens ; toutes les fois qu'un organe, à la diffusion bienfaisante, ouvre ses colonnes au véritable historique de cette affaire ; vite, bien vite, M. Ernest Bellot, comme un chasseur à l'affût, surgit, brandissant son procédé favori, l'intimidation.

« Ah ! vous osez vous en prendre à ma toute puissante personnalité ! Ah ! vous suspectez mes droits sur mes phosphates ! Ah ! vous prétendez mettre tout en œuvre pour laisser à chacun le sien ! Eh bien ! attendez voir un peu pour voir ! Je m'en vais vous coller un bon petit procès en cent, ou cinquante, ou deux cent mille francs de dommages-intérêts ; cela vous clora le bec pour un bon moment, sinon pour l'éternité !... et... le tour est joué ! »

Et voilà comment M. Bellot s'y prend pour faire taire les importuns ; il y en a qui se rebiffent, et que la menace laisse sereinement indifférents ; mais ce n'est là que l'exception qui confirme la règle.

C'est l'éternelle intimidation depuis le commencement de ce litige ; il n'est question que de dommages-intérêts, et de centaines de mille francs ; M. Bellot voudrait s'enrichir au détriment de ses détracteurs, s'il ne peut y parvenir en vendant du phosphate.

Un journal de Paris s'empare-t-il de Kalaâ-Djerda, pour mener une campagne énergique et serrée contre l'immense exaction qu'on tentait de commettre ?

Immédiatement, on lui lance, par *Phosphates-Journal*, ou autrement, la menace de quelque bon petit procès, menace qui produit son effet, le silence se fait de nouveau sur les fantaisies de M. Bellot qui, on le voit, s'y connaît, à jouer de son spectre favori, nous avons nommé le papier timbré qui n'est pas fait pour les chiens, ni pour les hygiéniques usages, que diable ?

Et quelque bonne invite à payer de magistrats dommages vient tempérer le zèle de l'organe parisien.

Citons, pour corroborer nos dires, le dernier en date des exemples :

A peine le jugement du Tribunal Mixte est-il rendu, qu'un journal spécial très sérieux de Paris, en donne les principales dispositions.

Aussitôt, un de nos confrères tunisiens, la *Dépêche Sfaxienne*, reproduit ce dispositif, où il n'y a rien que de très véridique, et même pas de commentaires.

Gela n'allait à M. Bellot, qui veut que rien ne paraisse sur Kalaâ-Djerda qui ne soit inspiré par lui, tels que les prospectus envahisseurs de l'Italie, ou les entrefilets laudatifs des journaux de M. Francis Laur.

Aussi, ne fûmes-nous pas surpris de l'annonce de deux nouvelles instances en dommages-intérêts, que M. Bellot se propose d'entamer contre ces deux journaux, qui ont eu l'insigne au lace, d'annoncer sa défaite.

Nous comprenons très bien que M. Ernest ne soit pas très content, de ce que la clientèle spéciale du journal le *Phosphate*

soit tenue au courant de sa mésaventure.

....Intimidation ! Qualifions-nous la façon d'agir du clan phosphatique ; le terme nous semble bien pâle à côté de l'acte ; c'est un qualificatif plus dur qu'il faudrait employer, peut-être.

Et de telles gens ont le toupet de salir les tiers dans les prétoires et de les traiter de maitres-chanteurs !

Le chantage ? Est-ce nous qui le pratiquons ?

Les maitres-chanteurs ? On voit s'ils sont de notre côté.

Jean-Sans-Peur.

### Nos Echos

#### Kalaâ-Djerda

Nous donnons aujourd'hui la seconde partie du compte-rendu de l'affaire de Kalaâ-Djerda devant le Tribunal Mixte.

Dans le prochain numéro, lire les plaidoires complètes de M<sup>r</sup> Garrigues et Pietra ainsi que celles de M<sup>r</sup> de Mattei, Fitoussi, Nizard et Tibi.

#### Le Journalisme....

....mène à tout, comme dit l'autre.

Certains de ceux qui se sont conformés à la condition "d'en sortir" viennent d'en avoir la preuve.

D'abord notre confrère M. A Vallet, le sympathique Rédacteur en chef du *Républicain* de Constantine, qui quitte ce journal, pour prendre la direction du Grand Domaine des Enfants Assistés, dans la Région de Mila (Département de Constantine.)

Ensuite, M. Georges Poulet, ancien Rédacteur en chef de la *Démocratie Algérienne* de Bône, Secrétaire Général des Colonies, qui est nommé lieutenant gouverneur du Sénégal.

Et enfin notre confrère Raymond Colrat, parti récemment pour France, appelé, paraît-il par le Ministère des Colonies, et qui serait nommé Secrétaire Général du Sénégal.

A tous ces Messieurs, nos bien sincères félicitations.

#### Scandale posthume

On sait que le Général Marmier, décédé en février dernier à Val-de-Grace, s'était marié avec une dame Barbier, ancienne actrice de beuglant, et que cette union tardive fit moult jaser les langues bizertines et autres.

Cette dame avait un enfant, né de père inconnu, qu'elle fit reconnaître au général, comme étant son fils, cinq ou six jours avant sa mort.

Les sœurs du défunt se sont comme de juste rebiffées contre les prétentions de la femme Barbier, qui prétendait accaparer tout l'héritage au profit de son fils.

La justice est saisie de l'affaire.

#### Rappel

La mission dont faisait partie le regretté lieutenant Grillières vient

d'être précipitamment rappelée par le ministère des Colonies.

Il est heureux que ce rappel — motivé par des raisons graves — se soit produit après la mort de M. Grillières

#### Crédit local

Une mauvaise nouvelle pour notre commerce, déjà si éprouvé : nos établissements de crédit se proposeraient de diminuer les crédits de quarante pour cent.

C'est là une tactique malhabile : lorsqu'on a un malade à soigner, c'est à coup de réconfortants et de suralimentation que l'on peut le ramener à la santé.

Que si, comme on nous dit, cette décision est dictée par la création de la Banque internationale, il serait injuste de frapper ainsi tout le commerce local ; il n'y a qu'à mesurer le crédit aux péninsulaires, qui se rattraperont en s'adressant à leurs banques spéciales.

#### Les Nichanés

Ils sont trop l...

Aussi ne pouvons-nous faire autrement que leur adresser en bloc, nos sincères félicitations.

Puisse le ruban ou la rosette que

leur confère le Gouvernement Tunisien, devenir rouge ou violet, par un de ces miracles des couleurs, comme il s'en produisait dans les époques antiques.

#### Au B.-G.

La Compagnie Bône-Guelma déménage. Son bureau central va être transféré à Tanis, avec à la tête du haut personnel, M. Poulain, ingénieur en chef de l'exploitation.

M. Georges, actuellement inspecteur général de la voie étroite, passerait chef du mouvement des lignes tunisiennes, avec M. Normand comme second.

M. du Beaufreret serait désigné pour rester à Bône comme chef de l'exploitation des lignes algériennes avec M. Ancel comme sous-chef.

#### Osani

Des entrefilets flatteurs ont paru dans la presse locale sur les charbonnages d'Osani, en Corse, et faisant appel à l'argent des gogos.

Or, la presse financière de Paris dénonce cette affaire comme étant, paraît-il, une vaste fumisterie.

Donc un peu de méfiance avant vérification ne messierait pas.

### Kalaâ-Djerda

### au Tribunal Mixte

#### DEUXIÈME AUDIENCE

(suite)

#### Plaidoirie de M<sup>r</sup> Bodoy

Continuant sa plaidoirie, M<sup>r</sup> Bodoy semble donner à Jacques Bahar tout le mérite de la prise à partie des spoliés de Kalaâ-Djerda.

Il affirme avec un imperturbable aplomb que les colonnes de la *Petite Tunisie* ne furent ouvertes à Bahar que sur les assurances de ce dernier de trouver à M. Lacroix, un bailleur de fonds pour mener campagne contre Bellot.

Assertion, est-il besoin de le dire, essentiellement fautive et tirée par les cheveux, Bahar n'ayant été, dans les commencements de la reprise de Kalaâ-Djerda, que le rédacteur chargé de divulguer au public les dessous de ce scandaleux semblant de concession.

M<sup>r</sup> Bodoy. -- Quant au sursis je m'y oppose de toute la force de mon âme (sic) ; non, messieurs, vous ne surcroirez pas, car les divers procès en cours, n'ont rien de commun avec celui aujourd'hui pendant, et ne sauraient influencer sur votre décision.

« Quant aux véritables raisons qui poussent Lacroix à demander ces attermoiements, c'est son intention de profiter de ces renvois successifs pour faire casquer mes clients. »

Continuant la série de ses menson-

ges odieuses, M. Bodoy passe à l'opposition de M. Setbon, qui intervient au procès, ainsi que nous le disions dans la première partie de ce compte rendu. L'avocat de M. Bellot va jusqu'à prétendre que M. Setbon n'a agi qu'à l'instigation et avec le concours de M. Lacroix ; c'est sur le conseil de ce dernier, avance à faux M<sup>r</sup> Bodoy, que M. Setbon aurait demandé un permis de recherches, et assigné les particuliers et les administrations en paiement d'un droit d'inventeur, qui n'est qu'un droit de chantage

M<sup>r</sup> Bodoy. -- La *Petite Tunisie* a poursuivi son industrie jusqu'en Italie ; on a écrit à Milan pour dénigrer les droits de mes clients, qui avaient trouvé en Italie un concours précieux pour l'exploitation de leur mine.

« Et ensuite, lorsqu'on demande raison à M. Lacroix par-devant justice, il se fait plus sourd qu'il n'est. »

Puis, reprenant après M. Martineau la vieille rengaine de M. Lacroix abandonné par les arabes ses mandants, M<sup>r</sup> Bodoy dit qu'il n'y en a plus qu'un à sa remorque, Touhami ben Saïd.

Le lyrisme point parfois dans l'éloquence ordurière de cet avocat poissard, écoutez plutôt :

M<sup>r</sup> Bodoy. -- Tous les dévolutaires, tous, oui, messieurs, tous, tous, jubilent et bénissent Allah

**MAISON MODÈLE**

Avenue de la Marine  
Succursales : BIZERTE et SFAX  
Vêtements sur Mesure et confections pour Hommes et Enfants  
Chemises sur mesure. — Honneterie  
Six coupeurs ayant chacun leur spécialité dont un pour vêtements cérémonie et un pour vareuses et culottes de cheval, sont attachés à la Maison

**TORRILHON ET C<sup>ie</sup>**

Seul Dépositaire  
des Manufactures de Caoutchouc à Clermont-Ferrand

**FABRIQUE DE BOUGIES EN STEARINE**

Fraco-Africaine  
TUNIS — Rue de Bône, 6 — TUNIS  
Produits de 1<sup>re</sup> qualité, prix défiant toute concurrence, avec un abricage de dépôts deires et bougies de cire vierge et purifiée à l'usage des églises. Dépôt au Souk-el-Grana, chez M. Joseph di Lumbroso La Maison Fraco-Africaine se recommande à la prépublic par le choix et la qualité de ses produits.

**Comptoir National d'Escompte de Paris**

Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés  
Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÈS  
Escomptes, recouvrements, dépôts à vue et à échéances fixes, avances sur titres et sur marchandises, délivrances de chèques ouverture de crédit, ordre de bourse, de titres, souscriptions et déclarations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyageurs.  
Dépôts à vue et à Échéances fixes de 1 an à 3 ans, 3 0/0

**LOCATION DE COFFRES-FORTS**

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés. Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie. Location de compartiments à partir de Cinq francs par mois.



**Suppression des Pompes et des Puits ouverts**

Les Docteurs conseillent pour avoir de l'eau saine, de les remplacer par le Dessus de puits de sécurité, qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et empêché tous les accidents. Ne craint nullement la gelée ni pour la pose ni pour le fonctionnement. Système breveté hors concours dans diverses expositions, se plaçant sans frais et sans réparations sur tous les puits, communal, mitoyen ordinaire, ancien et nouveau et à n'importe quel diamètre.

Prix 150 francs, paiement après satisfaction.  
Envoi franco du catalogue. S'adresser à MM. L. JONET & Cie à Raïsmes (Norm.)

**COMPAGNIE ALGÉRIENNE**

Société Anonyme  
CAPITAL 25.000.000 de Francs ENTièrement VERSÉS  
Succursale de Tunis, Rue de Bône  
Escomptect recouvrement du papier de commerce sur la France, l'Étranger, l'Algérie et la Tunisie  
Emission de Cheques et Lettres de Crédit sur tous pays. Ordre de Bourse. — Encaissement de tous coupons.  
Dépôt à Vue et à échéance fixe.  
Bon de caisse au porteur ou à ordre de 1 à 5 ans rapportant 3 à 4 0/0.  
Munis de coupons semestriels (nets des impôts actuels). Avances sur titres et sur marchandises. — Ouvertures de crédits hypothécaires. Location de coffres-forts et de compartiments au mois; au trimestre, au semestre ou à l'année.

**Compagnie Franco-Tunisienne de Navigation**

Siège Social; MARSEILLE. — Agence de Tunis  
Service régulier, tri-mensuel entre Marseille, Tunis et Cette  
Transports des passagers et des marchandises

Prix des passages pour Marseille : 1<sup>re</sup> classe, 43 fr., 3<sup>e</sup> classe, 25 fr. (a.n.) 4<sup>e</sup> classe 11,0 (s.n.)  
Pour frets et passages et renseignements, s'adresser à l'Agence de Compagnie, 6, rue d'Alger Téléphone n° 283. — Adresse Télégraphique Tunisienne Tunis.

**GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE, G. & E. LIGARI**

USINE A VAPEUR  
Rue d'Espagne et Rue de Besançon, Tunis  
LIQUEURS DE PREMIER CHOIX. VINS EN GROS  
Spécialité d'Amer Fernet LICRI  
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900 et Médaille d'or au Concours Paris 1903.

**Grand Restaurant du Chianti**

A. SALVARELLI  
M. FEDERICI successeurs  
TUNIS — Avenue de France — TUNIS  
Le Grand Restaurant du Chianti est réputé à juste titre pour sa cuisine italienne et pour son authentique vin du Chianti, de la renommée maison Tacchini  
Etablissement complètement remis à neuf

**Eaux MINÉRALES NATURELLES FROIDES D'AIN-GARCI**

Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique  
SOURCE RÉGENCE SOURCE PASTEUR  
Très peu gazeuse Gazeuse

**DÉPÔTS A TUNIS**

Chez les principaux pharmaciens, Droguistes, Epiciers et M<sup>rs</sup> d'eaux minérales  
Adressez les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 26, Avenue de Paris, Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur que l'on désire.

**SOCIÉTÉ des ATELIERS de CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES**

J. BERTRAND & C<sup>ie</sup>  
Ancienne Maison AYMARD et THOMAS  
TUNIS Avenue de Carthage TUNIS  
Moteurs à pétrole les plus perfectionnés et les plus simples  
Installations d'usines  
Norias, Pompes de tous systèmes. Moulins à blé pour mouture indigène, Captage, Élévation et distribution d'eau. Sondage installations électriques : éclairage et transport de force  
Fers, Fontes et Métaux

**FOURNITURES pour USINE & EXPLOITATION AGRICOLE**

Fonderie de fer et de bronze  
Pièces de rechange de machines livrées en vingt quatre heures

**DOMAINE DE POTINVILLE**

P. POTIN propriétaire  
**CHAUX HYDRAULIQUE**  
ET CEMENTS  
VENTE AU DETAIL; rue de Turquie, à côté de la Maison Batt

**CRÉDIT FONCIER ET AGRICOLE D'ALGERIE**

Société anonyme Capital : 30 millions  
Succursale de Tunis : 8, Rue Es-Sadikia  
Agences à Sousse et Bizerte  
Opérations de Banque, Escomptes, Recouvrements, Ordres de Bourse, Avances sur Titres et sur Marchandises, Garde de Titres Paiements de Coupons, Paiements Télégraphiques, Chèques et Lettres de crédits sur tous pays. Location de Coffres-forts. Change de Monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéance fixe 1 an, 3 0/0 ; 2 à 3 ans, 3 1/2 0/0 ; 4 ans, 4 0/0.  
Dépôts à Vue : 2 0/0

**G<sup>de</sup> EPICERIE MODERNE**

Bron, Colliard & C<sup>ie</sup>  
(En-employés des Antilles et du Sénégal)  
TUNIS -- 24, Rue d'Italie, 24 -- TUNIS  
Comestibles et Denrées Coloniales  
La Maison se recommande par la bonne qualité et le bon marché de ses produits.

**COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE**

Cie Touache, Paquebots-Poste Français (Agence de Tunis)  
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie, la Tripolitaine et le Maroc  
Transport de passagers, de dépêches et de marchandises  
Arrivée de Bizerte tous les mardis, à 5 h. du matin  
— à Marseille, tous les mercredis à 5 h. 15 du matin  
— de Palerme tous les jeudis à 7 h. du matin  
— de Marseille, tous les vendredis, à 4 h. 15 m.  
— de la Côte Tunisienne, (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdi, Monastir, Sousse) tous les samedis à 9h. 30 du soir  
— à Marseille, tous les samedis à 5 h.  
Départ de Tunis pour Marseille tous les lundis à 2 h. soir  
— de Tunis pour Palerme, tous les mardis, à midi  
— de Palerme pour Tunis, tous les mercredis, à midi  
— de Marseille pour Tunis, la Côte tunisienne et Tripoli tous les mercredis à 1 h. soir  
— de Tunis pour Marseille, tous les jeudis à midi  
— de Tunis pour la Côte tunisienne ( Sousse, Monastir, Mehdi, Sfax Gabès Djerba Tripoli ) tous les vendredis, à 7 h. soir.  
— de Marseille pour Bizerte, Tunis et Palerme, tous les samedis à 7 h. du soir.  
La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, St Nazaire, Le Havre, Rouen, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle Calédonie, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.  
La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour.  
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux des Agence Tunis, 8 rue d'Alger.  
Les Agents principaux; J. B. PÉDELUPÉ et ses fils

**M<sup>r</sup> FRANÇOIS ROZIER, propriétaire du Brevet Tunisien N° 593 pour :**

Procédé et Appareil destinés à la fabrication mécanique des tuyaux en béton ou mortier de Ciments armé et comprimé, désire entrer en relations avec Constructeur ou Industriel Tunisien pour la vente ou la Concession de licences pour l'exploitation du dit brevet.  
Pour tous renseignements s'adresser à M<sup>r</sup> RAYMOND VALENSI, Ingénieur.  
Rue de Russie, 20 — TUNIS —

**MAISON DESPÉROUX**

FONDÉE EN 1888  
El-Afrane, (banlieue de Tunis) carrière du Djebel-Carroube  
FOURS A FEU CONTINU  
Chaux hydraulique, Chaux et pierre  
PLATRE — Pierre à bâtir et pierre de taille  
Briquetterie de premier ordre  
Briques plates et creuses  
Pacès et Dalles  
Pour les commandes s'adresser à : 12, AVENUE DE CARTHAGE et à son usine. El-Afrane, banlieue de Tunis.

**MAISON PAONESSA, ARTIFICIER**

22, Avenue de la Marine. — TUNIS  
FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES  
Entreprise générale de fêtes publiques et privées  
Vente et location d'illuminations et de décorations  
Drapeaux et tentures de toutes nationalités  
Ballon Lanternes Ventiennes, Verres de toutes couleurs  
Prix défiant toute Concurrence

**PARFUMERIE VELOUTINE CH. FAY**

9, Rue de la Paix, PARIS  
Poudres de Riz  
Crèmes  
Fards  
Crayons  
Lait pour la toilette  
etc etc  
Parfums  
Extraits  
Sachets  
Savons  
Eaux de Cologne  
etc etc  
Dépôt général : M. AVICE, 52 Boulevard Bab-Benat. TUNIS

**G<sup>de</sup> BOULANGERIE & PATISSERIE**

ANGLAISE ET VIENNOISE  
TUNIS — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris, 8 — TUNIS  
MM. WAGNER, ET C<sup>ie</sup>  
Pain de luxe et de ménage, spécialité pain viennois, pain de seigle, pain de san twichs, noir et blanc. Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café.  
Pâtisserie de Premier Ordre  
Vins fins et liqueurs de premier choix, petits fours, Fouritures pésoir et bails. Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Granu thérie Saint-Louis de Marseille.  
ON PORTE A DOMICILE  
Succursale à Sousse (Angles des rue du Marché et Villodon) Succursale à Sousse

**Machines Agricoles**

PELLET, AZERM & PARRENIN  
Tunis — Place de la Gare Française — Tunis  
MASSEY HARRIS  
Moissonneuses-Lieuses, Faucheuses Cultivateurs canadiens et Sem  
Herses, Canadiennes à ressort  
Moulins BENTELL  
Concasseurs  
Broyeurs, Hache-Paille  
Charrues Brabant, A DELAHAYE. — Charru es américaines.

**LE MONDE**

Compagnie Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie  
(Sous le con rôle de l'État)  
SIÈGE SOCIAL ; 16, Rue Le Peletier, Paris  
VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. Assurances en cas vie. Rentes viagères immédiates, différées et sur vie. Nues-propriétés, etc.  
INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, moulins, marchandises. Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. Contre l'erecours des locataires. Contre risques locatifs et les risques du voisinage.  
Les polices de la Compagnie LE MONDE sont par le Crédit Foncier de France. S'adresser pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de Compagnie à Tunis, Passage de Paris, 5 (par l'Avue de Paris).  
Agences Régionales : à Bizerte, M. J.-B. MULLER, Régisseur d'Immeubles; à Sousse: M. Alfred DANTONOS; à Sfax: M. Aurelio DARMON; à Béja: M. S. ENRIQUEZ à Souk-el-Arba; à M. Léon HANOUN, à Gabès; M. Ts. SAADA, La Goulette M. G. LUMBA, pour la b.de Tunis.

**BOIS de chauffage**

Charbons de bois, cardif, briquettes etc  
A. MILITTE  
Rue Es-Sadikia 35

**Phum Chauvet**

se trouve dans tous les bons établissements.  
LE RECLAMER !!

**DUBONNET**

Le meilleur des quinquinas se mêler des contrefaçons

**Monts-de-Piété tunisiens**

autorisés par décrets beyli aux du 13 Août 1879 et du 15 Juin 1881  
BUREAUX :  
12, rue de Hollande, 12 Tunis

IMPRESIONS DE LUXE, EN NOIR & EN COULEUR

**EXPRESS-IMPRIMERIE**

WALCH Frères

9, Rue Es-Sadika 9 TUNIS

**IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX**

Cartes de visite à la minute. - Cartes d'adresse. - Factures. - Têtes de lettres. - Carnets à souche. - Mémoires  
Lettres de faire part de Mariage, Naissances, et de Décès.

# ABSINTHE SUPÉRIEURE PREMIER FILS

Hors Concours, AUG. DUCROS, Agent - Tunis.

**Mutualité.** — Tel est le titre de d'une marche due au talent de M. Plouhbart, lauréat du Conservatoire de Paris. C'est, paraît-il, là, le chant officiel de la *Mutuelle Tunisienne*, que créa de toutes pièces notre concitoyen, M. Ferdinand H. ard, le talentueux poète.

**Maxula-Radès.** — Une bonne nouvelle : l'ancien Casino de Radès vient d'être acquis par M. Gaudens-Ravotti, et transformé en restaurant, après une remise à neuf parfaite. L'inauguration en a eu lieu très brillamment samedi par un plantureux repas, qui faisait honneur à celui qui l'avait confectionné, M. Raoul Chapel.

Ajoutons que le prix modique (2 francs le repas), en assurera la vogue, sans compter que les consommations sont de premier choix et que les familles qui porteront leur repas trouveront toujours bon accueil. N'omettons pas d'annoncer que M. Gaudens-Ravotti attend d'un jour à l'autre deux automobiles pour son tramway de la gare à la plage.

Nul doute que toutes ces heureuses innovations ne donnent un nouvel essor à ce coin si français de notre banlieue.

Devant le succès de la dernière fête, le comité Radésien qui l'avait préparée, se propose de nous en donner une seconde édition à la plage pour la mi-septembre.

Nul doute qu'un nouveau succès ne vienne couronner l'effort de ce concours de bonnes volontés.

Puisque nous en sommes à parler de Maxula-Radès, il nous faudrait dénoncer certains petits trafics très peu licites, d'autant moins que c'est un fonctionnaire qui s'y prête, et que M. Lecore-Carpentier, vice-président de la Commission municipale de Maxula-Radès, ignore certainement, sans cela il y aurait fait mettre un terme.

Prions enfin, M. Léal, le sympathique directeur de la sûreté, de rappeler aux élémentaires convenances l'agent de police de Maxula, qui prend des allures d'impoliteste — pour ne pas dire plus — incompatibles avec ses fonctions, à l'encontre de ceux qui dénoncent il y a quelques temps, sa brutalité envers les indigènes qu'il passe magistralement à tabac.

## LE COUP DU CHLORE

La Société d'Horticulture avec la gravité qui convient à une aussi noble et légitime assemblée vient de nous en sortir une bien bonne. Les histoires d'eau saumâtre et de miasmes de la fièvre charriés par la Medjerda n'ayant pas réussi elle a collé dans les jambes de ceux qui veulent l'amener à Tunis, le Chlore. Le coup du chlore est un coup de maître.

La Société d'Horticulture dit : « Ah ! vous voulez faire pousser des légumes et irriguer en venant de la Medjerda à Tunis, vous voulez faire pousser des légumes, créer des prairies, faire des jardins. Mais, bonnes gens l'eau de la Medjerda contient du chlore; c'est la négation de la vie des plantes, c'est leur mort assurée. Ne vous lancez pas dans une pareille entreprise; vous y trouveriez des déboires et la ruine. Nous sommes charitables. Nous vous avertissons. Et, maintenant, si vous le voulez, faites votre canalisation. »

Eh bien ! malgré ces bons conseils qui ne sont pas désintéressés la canalisation

de la Medjerda se fera, parce qu'elle est logique, inéluctable, parce qu'il est insensé de ne pas utiliser ces eaux qui se perdent sans utilité, parce que le coup du chlore est une trouvaille qui peut rivaliser avec le serpent de mer. C'est comme qui dirait l'anguille de la Medjerda ou la Sardine du port de Marseille.

Le Chlore, s'il y en a, provient des conditions dans lesquelles les eaux de cette rivière s'écoulent dans la partie inférieure de son cours, sa production est favorisée par la stagnation et les matières organiques tenues en suspens. Il faut quelques travaux pour modifier cet état de choses, et le chlore aura vécu ce que vivent les roses, l'espace d'une réunion de la Société d'Horticulture.

Présentement quelques privilégiés utilisent l'arrosage avec l'eau de la Medjerda, mais pour qu'on ne les soupçonne pas de gourmandise et d'accaparement ils en font fi, et crient à qui veut les entendre qui sans le secours des puits ils seraient dans l'impossibilité de faire pousser oranges, citronniers et légumes. Mais, ils la conservent et tenant à ce que leurs propriétés s'abreuvent à foison ils ont inventé de toutes pièces le coup du chlore : ils veulent dégouter les autres.

Privilegiés, ils veulent conserver leur privilège. Car, ils comprennent fort bien, que si la colonisation est faite au profit du public on limitera leurs abus et leurs facultés d'absorption.

Malgré votre sérieux, Messieurs de l'Horticulture, vous ne nous le ferez pas au chlore, nous avons vu clair comme de l'eau de roche dans votre jeu.

S'il vous plaît de pomper la nappe souterraine de Fondouk-Djedid organisez-vous en syndicats agricoles.

Les fonds publics ne sont pas faits pour enrichir les uns sans profit pour les autres. Quant à l'Oued Miliane, sa canalisation a, pour le moment, des dessous qu'il ne faut pas trop approfondir. Si, son adduction devait servir au bien public, nous serions pour sa captation.

X. Y.

## Grande Rotonde des Roses

(Ancienne Deida)  
LA GOULETTE

Complètement  
remise à neuf

Cabines et chambres au mois et à la saison.

Restaurant et Cuisine de 1<sup>er</sup> ordre  
SPECTACLES et CONCERTS

2.000 000 de francs à placer

sur

Premières hypothèques et immeubles de rapport à Tunis Immatriculés.  
Par fraction minima de 50.000 fr. au taux 6 %

150.000 fr. à placer par fractions de 5.000 fr. et au dessus aux taux de 6 et 6 1/2 pour cent

S'adresser à M. A. Disegni, régisseur d'immeubles, (Passage de Tunis) en ses nouveaux bureaux situés dans la ruelle du passage donnant accès à la rue es Sadikia.

Discretion absolue. — Toutes les affaires sérieuses sont acceptées immédiatement.  
TÉLÉPHONE 205

## MANUFACTURE D'AVIRONS

J. DURBEC

Successeur

Manches pour gaffes. Foinés. Harpons et elles. Pelles pour boulanger. Barres de toutes dimensions. Barres de cabestants. Amers. Mâts de pavillons. Spatules. Ecouillons. Escopes de main. Escopes à manche  
Rue des Martégaies, 37 quartier St-Jean Marseille

## Restaurant du Japon

G. FIORINI & C. FALORNI

propriétaires

5, rue de la Kasba près la Place de la Bourse  
1<sup>er</sup> étage

TUNIS

SERVICE A LA CARTE

REPAS SUR COMMANDE

Vraie Cuisine Italienne

## SPÉCIALITÉ DE RAVIOLIS & CASSATE

Vins Fins de la Maison Rouff de Naples

Vins du Piémont - Vin du Chianti

Salons Réservés

## Terrains à Vendre à l'Ariana

sur la route, à côté du jardin Couyotopoulo, et de la propriété Raffo.

Très bon marché

S'adresser à M. Mossé, Avocat.

AUX

## PLANTEURS DES ANTILLES

(Au Drapeau Espagnol)

20, Rue d'Italie -- TUNIS

Vente exclusive des

## CAFÉS VERTS ET TORRÉFIÉS

Sucre, Thé, Chicorée et Vanille

La torréfaction se fait tous les jours, au moyen d'appareils perfectionnés et avec les plus grands soins.

## J. A. BEMBARON

9, Rue Es-Sadikia

TUNIS

## PIANOS BOISSELOT

Vente Location

à partir de 25 francs par mois

Location de Pianos neufs

à 15 francs par mois

Machine à écrire "DATYLE"

300 fr. avec facilités de paiements

## Machines parlantes et disques

## LE PERSONNEL COLONIAL

Ambassadeurs, résidents, consuls, vice-consuls, attachés et fonctionnaires de tous ordres, ainsi que les directeurs et gérants des comptoirs européens, directeurs de factoreries, commerçants et industriels et tous les colons ont le plus grand intérêt à lire le *Journal des Colonies* rédigé par les principaux membres du Groupe colonial de la Chambre des députés et du Sénat. — Directeurs : Albert Millaud. — Principaux collaborateurs : Jean Bayol, Saint-Germain, sénateurs; Heckel, directeur de l'Institut Colonial de Marseille, etc. — Administration : 33, rue Grignan, Marseille. — Abonnements : France, un an 10 fr.; étranger et colonies, un an : 10 fr.

## A LA RENOMMÉE DU SAHEL

3, rue d'Italie TUNIS

## FÉLIX CARROT

Huile d'olive vierge surfine 1,30 le litre  
" fine 1.00  
" ordinaire 0.75

de la Maison A. Daninos de Sousse

Colis postaux  
Dattes, Oranges, Mandarines

Tous les mercredis CASSATE de la Maison Guili de Palermo

Absiithe Oxygénée Supérieure PI MON

Spécialité de lait desséché

## RAYMOND VALENSI

INGENIEUR - ARCHITECTE

22, rue de Russie, TUNIS

Immeubles de rentes. Constructions industrielle et rurale. Arrosage, distribution d'eau

Plans à forfait, Affaires projets.

## M. C. ODDO

Chirurgien-Dentiste de Son Altesse le Bey

5, rue Bab-el-Khadra, Tunis

Régénérateur universel, remède contre l'anémie des pays chauds, régulateur des fonctions de l'estomac, traitement pour un mois, 8 francs, 4, Avenue de France, Pharmacie Estragnat.

Cabanon, à vendre à Saint-Germain. 3 pièces, cuisine, véranda avec 3000 m. de terrain complanté d'arbres fruitiers, vigne écurie, remise poulailler, pigeonnier, dépendances, etc. etc.  
Prix modérés — Facilités de paiement  
S'adresser au Bureau du Journal.



M. AVICE

52, Boulevard Bab-Benat

## S. GERSHAW-LES-BAINS

GRAND

## Café-Restaurant

Auguste ALLEGRE

Chef cuisinier-restaurateur

Repas de famille sur commande. — Casse-croute. — Matériel à la disposition des personnes apportant leurs provisions.

## PLAGE SPENDIDE

Cabines de bains. — Arrêt de tous les trains à la Gare de Saint Germain.

## Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite

(Procédés et Brevets Nobel)

## DYNAMITE DE TOUTES QUALITÉS

DÉTONNATEURS, MÈCHES DE SURETÉ. PRIX TRÈS MODÉRÉS

Depositaires pour la Tunisie, Pellet et Azerm

Place de la Résidence - TUNIS

## A LA VIEILLE CAVE TUNISIENNE

TUNIS -- Avenue de la Marine 41

Ancienne Maison Viguiier

H. BONNET neveu, Successeur

Spécialité de Vins de Table, recommandés à la clientèle bourgeoise

VIN FINS

GRANDE RENOMMÉE DES VINS DE FRANCE

Algérie, Espagne et Tunisie

Expéditions dans l'Intérieur — Célérité dans les Commandes — On porte à domicile

Vente directe de la Propriété

Express-Imprimerie. — Tunis

Le gérant J. Coheu

## HYGIENE DE LA BOUCHE

Les qualités désinfectantes, microbicides, cicatrisantes qui ont valu au Coaltar Sapdniné Le Beuf son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps lotions lavage des nourrissons, soins de sa bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.  
Le flacon 2 fr. les 6 flacons 10 francs chez toutes les pharmacies.

## HYGIENE DE LA TOILETTE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au Coaltar Saponiné Le Beuf pour assainir la bouche, en tuer les microbes qui s'y développent, purifier l'haleine et affermir les dents déchaussées. Il possède, en outre, l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Se défier des contrefaçons

Dépôt : Pharmacie NEE

## INSTITUT DENTAIRE

Pierre Lescot, Dentiste

place de la Résidence, Entrée : 1, rue de Rome

## VIN, EAU-DE-VIE

Du Domaine de POTINVILLE

## F. Bernet

23, Rue d'Italie.

Liqueurs de marques. — Eaux Minérales. — Livraison à domicile.

Quelques-unes des Maladies qu'on guérit chaque jour au Cabinet Médical du Dr OLLIVIER, Rue de Rivoli, 33 (au 1<sup>er</sup> étage) Consultations de 1 à 5 h. ou par lettres (1 timbre pour réponse).



Les lésions de la peau. Brochure de 93 pages avec 2 biscuits gratuits (1 timbre). Rue de Rivoli, 33, au 1<sup>er</sup>, Consultations de 1 à 5 h. e repattie.

## AGENCE FRANCO-TUNISIENNE

EXPÉDITIONS ET TRANSPORTS POUR TOUS PAYS

## ADOLPHE BELLAICH

21, Rue Es-Sadikia, 21, succursale : Quai-Port - Tunis

Agence en douane — Transit — Camionnage — Déménagement

SERVICE SPÉCIAL DE TRANSPORT DE BAGAGES

à domicile en gare, dans les hôtels

Enregistrement direct des bagages pour toute destination

Colis ordinaires enregistrés : 0,50 Petits colis non enregistrés : 0,25

## MAISON DE CONFIANCE

Seuls employés portant la casquette grise. Correspondant à Marseille ; Agence Bernard, 32 rue de Mazenod.



25, Boulevard Bab-Benat

# BRIQUETERIE MARCHANT

Briques pleines de 0,05, Briques pleines de 0,07  
Tuiles Arabes  
Briques à 6 trous et à 3 trous  
DALLE POUR CARRELAGE

HAMMAM-LIF (Tunisie) Pour tous renseignements, s'adresser à M. OLMY

D. — Qu'avez-vous appris de nouveau ?  
 R. — Rien, ou presque rien.  
 D. — Vous êtes un mauvais élève. (n voit bien que vous avez fait vos études au lycée de Tunis. Allons...  
 R. — Eh ? bien. Voilà... depuis la semaine dernière M. Machuel a fait acheter gratis une collection complète de *La Petite Tunisie*.  
 D. — Pourquoi faire ?  
 R. — Probablement pour y lire ce qu'on dit fort à propos sur son compte.  
 D. — Vous êtes dans l'erreur, jeune homme, M. Machuel n'avait pas besoin de lire ce qu'on a écrit sur lui, car c'est la vérité et c'est lui qui a constitué sa propre histoire.  
 R. — Alors, c'est peut-être pour y puiser sa ligne de conduite future.  
 D. — Que voulez-vous dire ?  
 R. — M. Machuel pourrait, par exemple, passer des examens pour avoir des diplômes lui permettant de conserver la situation de Directeur, qu'aucun travail passé, qu'aucun titre universitaire, — en dehors de l'arabophilie, ne justifie.  
 D. — Je vous serai remarquer que M. Machuel a une situation acquise et qu'il ne lui est point utile de se perfectionner.  
 R. — C'est vrai, M. Machuel n'a pas à se perfectionner, car il est impeccable.  
 D. — Vous allez encore dire de lui des choses peu aimées.  
 R. — M. Machuel, je me plais à le reconnaître, est rempli de qualités commerciales, il est très fort en librairie, c'est un vendeur important ; il parle arabe comme un marocain ?  
 R. — Oui, M. Machuel s'est mis à la mode, il est devenu marocain pour faire partie de la Conférence.  
 D. — Pourquoi ?  
 R. — Pour trouver de nouveaux débouchés à son vin, le Lycée ne lui suffit plus.

(Sera continué).

**BOUC-NOTES**

**Kalaa-Djerda.** — Les journaux suivants d'Algérie :  
*Le Réveil de Souk-Ahras, L'Avenir de Est, de Bone, et L'Avenir de Tébessa*, ainsi que d'autres que nous citerons ultérieurement, mentionnent le jugement du Tribunal Mixte, et la déconfiture du Groupe Bellot.  
**M. Schlisler.** — Nous avons enregistré la nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur de M. Schlisler, chef de cabinet du Ministre de la Marine.  
 Ceux qui le connaissent savent quelle est sa grande valeur personnelle, son activité, sa connaissance des questions Nord-Africaines, son dévouement silencieux à la personne du député de la deuxième circonscription algérienne.  
 M. Schlisler eût peut-être l'homme le plus averti des questions Nord-Africaines grâce à l'étroite communion de travail qu'il rapproche de M. Thomson.  
 Depuis de longues années, M. Schlisler occupe les importantes et délicates fonctions de secrétaire particulier de M. Thomson et ce poste n'est pas une sinécure car la grande notoriété du Ministre de la Marine a fait de tout temps, de son cabinet, un véritable ministère.

mais n'avoir jamais donné à personne mandat d'agir en son nom. Il vendit à un moment donné ses droits à M. Bellot ; mais ce dernier ne se conformant pas aux clauses de l'engagement mutuel, Lakhdar se considère comme libéré et s'oppose à l'immatriculation.  
 Après avoir envisagé toutes les ordres oppositions, M. Bodoy fluit par se taire, sur les observations de M. Dumas, qui déclare qu'il y a audience de nuit, au cours de laquelle parlera M. Garrigues.

J. C. G.

(A suivre)

**Le Garçon Nichamé**

M. X., garçon du « Grand Café de Tunis » vient d'être nommé chef de garçon du Nicham-Hikar.  
*Les journaux tunisiens.*

Le client, d'une voix forte  
 Garçon ! He... rrrst !... garçon ! Un ballon... pour ma femme.  
 Pour moi...  
 Le garçon  
 Hé là !  
 Le client  
 Ça fait une heure que je brame  
 Comme un cerf.  
 Le garçon, qui soufite  
 Comme un cerf. Elle est bonne. Bravo.  
 Le client  
 Que je bougie, si vous préférez, comme un veau.  
 Et vous faites celui qui ne veut pas entendre.  
 Il me semble que vous pourriez bien descendre  
 A nous servir.  
 Le garçon  
 Des fois.  
 Le client  
 Des fois ! Comment des fois ! Vous osez vous moquer et prendre un air narquois ?  
 Le garçon  
 Je ne prends... jamais rien. Merci. Dans la soirée.  
 A la glace surtout. Je crains fort la diarrhée,  
 Le client  
 Je m'en f... Donnez-nous à boire et vivement.  
 Hé bien ? A qui parlez-vous donc en ce moment ?  
 Au grand Turc ? Seriez-vous Prince, Bey, grand d'Espagne,  
 Président, Roy, Sultan, Empereur d'Allemagne,  
 Vizir, Mamamouchi ?...  
 Le garçon  
 Moi, je suis Nichamé.  
 Et lors que, comme vous, on a l'air affamé, Raffale, marmiteux, clochard, traite-savate — Et dire, mon Dieu, que ça lui fait à l'épate ! — Quand on est affligé d'une virginité De boutonnière...  
 Le client  
 Bien que l'ayant mérité  
 Autant que vous, au moins, ce rhan ridicule...  
 Le garçon  
 Mérité !  
 Le client  
 Hein, ça vous en bouche une fistule ! Mais raisonnons. Je suis, dites-vous, purotin. Vous, garçon de café. C'est kif kif kif, vieux frangin...  
 Le garçon  
 Par exemple ! kif kif ! Zut. Etes-vous malade ?  
 Le client  
 Ne sommes-nous pas, tous deux, dans la limonade ?  
 PI-OUT.

« M. Martineau, qui a été à Kalaa - Djerda, pourrait vous rapporter le contentement unanime des dévolutaires : dans l'es-cortaient avec jubilation et le portaient en triomphe, parce qu'il leur laissait entrevoir l'ère nouvelle qui allait luire pour eux, avec l'exploitation de leurs phosphates.

« Pour M. Lacroix, tout ceci n'est rien ; il assigne ; il se fait assigner... à Marseille ; il va en appel, puis en cassation... »

Cette assertion est d'autant plus fautive que c'est au contraire le groupe Bellot qui se dérobe continuellement, laissant prendre contre lui des jugements de défaut, aux diverses actions judiciaires de M. Lacroix

M. Garrigues. — L'affaire Humbert a duré 30 ans... »

M. Bodoy. — Oni, nous savons cela, et ici, s'il n'y a pas une grande Thérèse, il y a un M. Lacroix qui veut nous empêcher d'obtempérer à la clause d'immatriculation qui, seule, peut faire valider notre concession.

« M. Lacroix, vous n'existez pas pour nous ; comme mandataire des Arabes, vous n'existez pas, comme créancier, vous n'existez pas... »

« Quant à Touhami, qui obéit inconsciemment à un homme de mauvaise foi, il ne saurait exister pour nous.

« M. Lacroix, je vous la répète, est un homme sans feu ni lieu, un homme sans honneur ! »

M. Garrigues relève en ce moment comme il convient la violence des exécrables procédés de la partie adverse, et M. le Président Dumas, s'empresse de lui donner amplement raison, en réprimandant vertement M. Bodoy.

Ce dernier reprend le panégyrique de M. Martineau, qui est bon, doux, trop bienveillant ; c'est pour cela, dit-il, que M. Lacroix l'insulte.

Encore une invention : nous défions quiconque de trouver dans les colonnes de la *Petite Tunisie*, le moindre propos péjoratif à l'encontre de M. Martineau, que nous n'avons aucune raison de suspecter, et que nous avons simplement trouvé trop enclin à sympathiser avec nos adversaires.

Puis M. Bodoy passe à l'examen des diverses oppositions, à commencer par celles de MM. Bahar et Pélissier, à qui Mohammed Lakhdar, se disant débi-enzeliste des Ouled-Che-ikh, avait cédé ses droits.

Ce dernier, qui est en prison par faux et usagé de faux, est amené à déposer à l'audience, et déclare en substance être réellement enzeliste,

par excellence : et rien là, en aucune façon, ne peut rappeler que le pays est, à deux pas de la France, colonie d'un peuple libre et républicain.

A Paris, il a toujours paru suffisant que le budget tunisien fût présenté en équilibre pour satisfaire le Ministère et le Parlement, et pour que tout le monde admirât sans réserves une administration capable d'obtenir et de maintenir une situation aussi prospère. Que de fois, de ce chef, la Tunisie n'a-t-elle pas été citée comme modèle aux autres colonies ? Mais avec le rapport Chautemps, lorsqu'il fut question d'examiner de près la belle idole, ce ne fut plus qu'un masque de théâtre, superbe, mais creux !

On s'aperçut alors que de colonisation française, celle pour qui la métropole se crée des colonies, il n'y en avait guère, après un quart de siècle d'occupation, alors que cent mille étrangers s'engraissent et prospèrent à la faveur d'un Protectorat qui n'a de français que le nom, et dont les institutions baroques et fantaisistes, en se subsistant simplement à l'omnipotence des Beys, rappellent chaque jour à nos concitoyens le vieux temps du bon plaisir seigneurial et des fermiers généraux.

dit Cassar des confidences au sujet de son désir intense d'en finir une transaction avantageuse ; est-il besoin de nous presser de déclarer que jamais ni les dévolutaires, ni M. Lacroix, ne consentent à transiger avec M. Bellot ?

Le chemin de fer du Kef, continue M. Bodoy, n'a de raison d'être que par les phosphates de Kalaa-Djerda. Malgré cela, malgré le sceau du Cadi des Cadis, malgré tous les signes d'authenticité, il manque le signe de Lacroix (oh ! que c'est spirituel !)

M. Bodoy. — Je félicite l'honnête homme qui est M. Bellot de ne jamais transiger avec le maître-chanteur Lacroix. Que vient faire dans nos affaires cet homme qui ne craint pas les condamnations parce qu'il a les amnisties ? (Rappel à l'ordre par M. le Président).

« Il représente, dit-il, les arabes ; mais quel autre que Touhami s'oppose ? Le Mokaddem, légalement et valablement nommé, a été autorisé par tous les dévolutaires, Touhami compris, à acquiescer à la concession. »

« Il y avait trois contrats... »

A ce moment, M. le Président l'arrête, parce qu'il s'écarte trop de son sujet : « Parlez d'immatriculation, lui dit-il, nous voulons simplement savoir si la réquisition est régulière ; arrivez au but ! »

Cela n'empêche pas M. Bodoy de faire comme si on ne lui avait rien dit.

Il entame une digression historique dans laquelle nous ne le suivrons pas car ce qu'elle est oiseuse. Puis, il fait observer que la législation en matière habous est faite presque uniquement de précédents, ce qui est également notre avis.

Il rappelle les procès et les malentendus qui existèrent entre les divers groupes, aujourd'hui réunis en un bloc commandé par le généralissime Bellot. Il adjure le Tribunal de mettre fin par sa sentence à ce conflit industriel qui ne peut qu'être un agent de ruines irrelevables, s'il était perpétué.

Il rappelle, que ces appréhensions avaient suscité la création des décrets de 1898, qui furent promulgués spécialement pour Kalaa Djerda.

Dans un petit intermédiaire chiffré, il montre que tout ne sera pas rose pour la Société des Phosphates Tunisiens, qui aura de terribles concurrents, mieux avantagés et plus puissants.

M. Bodoy. — O vous tous, dont la jalousie fait suspecter nos droits, pourquoi vous en prenez-vous à l'honnête M. Bellot ? Que ne suscitez-vous un procès au gouvernement qui, devant sa validité, à dûment approuvé la concession des phosphates ? / ? /

ministrateurs ; mais si l'on veut une bonne fois et sérieusement atteindre, obtenir un résultat favorable au pays entier, il ne faut pas oublier que les colonies ne peuvent produire, rapporter que si on veut bien laisser aux colons les moyens, la possibilité de les mettre en rapport.

**II. — Considérations générales.**

Une réputation surfaite est le plus souvent nuisible à qui en est l'objet. Tel est le cas du Protectorat Tunisien ; et il est bien certain que sans le rapport de M. Chautemps, document critiquable à certains points de vue, mais qui, en somme, a eu le grand mérite d'ouvrir les yeux sur le gouvernement local, notre belle colonie était vouée pour de longues années encore à ce stationnement morbide qui dérive toujours de l'action exclusive de fonctionnaires livrés, sans contrôle effectif de la colonie elle-même, à leur propre inspiration, souvent en désaccord avec le besoins réels du pays, toujours et forcément autoritaires.

Le protectorat Tunisien n'a rien de libéral, encore moins de démocratique. C'est le gouvernement ploutocratique

du Christ que vous avez devant vous (il désigne M. Bellot) du Christ ou plu ôt du Mahomet qui leur a apporté la prospérité et le bonheur, à eux et à leurs voisins.

On aurait, selon M. Bodoy, menti aux Arabes, en faisant passer à leurs yeux Bellot pour un mangeur du plat d'autrui. Tous disent avoir loué les phosphates à Bellot.

Ils étaient plongés dans la joie de cette nouvelle ère, lorsque survient Lacroix. Il se fait donner des actes lui réservant le quart de ce qui reviendra aux Arabes. Il pratique une saisie-arrêt sur le prix de vente des phosphates ; il entame une action possessoire, une action civile.

Puis, M. Bodoy, à qui les dessous de Kalaa-Djerda ne paraissent pas très familiers, confond les instances de MM. Bahar et Pélissier, de Paris, avec celles de M. Lacroix, qui n'a rien à voir avec ces Messieurs, et dont la campagne ne saurait d'aucune manière être confondue avec la leur.

Enfin, il n'hésite pas à déclarer que tous les Arabes de Kalaa-Djerda sont consentants à ce que Bellot fasse de leur phosphate tout ce qu'il lui plaira.

M. Bodoy. — Touhami ben Said, lui-même, ici présent, a donné pleins pouvoirs à Bellot et a dûment chargé le mokaddem actuel de traiter en son nom, comme ont fait tous les autres bénéficiaires d'ailleurs. Touhami et les autres ont touché leur part sur la location par-devant notaires. Ils ont accordé la concession et acquiescé à l'immatriculation.

« Nous sommes arrêtés dans tous nos travaux par M. Lacroix qui, non content d'agir au nom de rares dévolutaires, prétend encore exercer un droit subrogatoire, alors qu'il n'a qu'une vague créance sur les dévolutaires. »

Ensuite, l'orateur reprend ses litanies injurieuses contre notre rédacteur en chef. Il se lamente sur le marasme des temps. Il paraît, que le libre usage des phosphates serait-il laissé à M. Bellot, que cela n'irait encore pas comme sur des roulettes. « Demandez plutôt à la Société de Metlaoui si les conditions de cette industrie sont devenues difficiles », clame M. Bodoy.

Le comble de l'astuce pour un défenseur est la production de documents venant corroborer son argumentation. M. Bodoy ne rate pas le coup ; il exhibe triomphalement une lettre adressée sans doute sur commande à M. Bellot, et émanant d'un sieur Cassar-Thierry, qu'onques M. Lacroix ne connut de sa vie ; il y est affirmé que ce dernier aurait fait au-

**LE ROYAUME DES FONCTIONNAIRES**

**LA VÉRITÉ sur le Protectorat Tunisien**

... La Tunisie est un pays bizarre faisant théoriquement partie de notre domaine colonial, mais formant par le fait, un royaume distinct et bien délimité, où les pures fantaisies peuvent se donner libre cours, sous le couvert tout puissant de la légalité.  
 J. S. P.

**1. — Le rôle des Colonies**

Dans certaines colonies, le fonctionnarisme, abandonné à ses propres inspirations, finit par se sentir maître absolu de la situation, et n'hésite plus à se façonner de petits royaumes où le colon passe naturellement à l'état de quantité négligeable ; tel est l'état actuel du Protectorat Tunisien !

Or, si les colonies n'existent pas pour les colons, il est inutile d'en avoir et d'y entretenir une armée d'ad-

binaisons administratives leur permettant de rester les maîtres absolus du pays et d'y faire leur fortune particulière, celle de leurs amis et inféodés, tout en restant les intermédiaires honorés et félicités entre le gouvernement local — c'est-à-dire eux-mêmes — et le ministère.

Ils ont inventé les municipalités mixtes, nommées par eux, à leur dévotion par conséquent, où des Français sont placés sous l'autorité suprême d'un Président arabe... disposition on ne peut plus maladroite et compromettante au point de vue de l'influence des protecteurs ainsi dominés par les protégés, mais voulue, calculée comme base même d'un système d'administration où la dignité du Drapeau protecteur passe après l'intérêt des fonctionnaires. Cette constitution anormale, impolitique des municipalités, met à la discrétion des fonctionnaires-régnants, non seulement les communes mêmes, mais encore les principales et plus claires ressources financières du pays. Est-il besoin d'ajouter et de donner des preuves qu'avec un tel procédé les intérêts les plus directs des communes sont le plus souvent sacrifiés ? Ces preuves abondent, nous les fournirons au besoin.

Léon MONCELON,

(à suivre.)